



# **AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE MOISSAC**

## **PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES 2021 - 2023**



## Table des matières

RAPPEL DU CONTEXTE.....	- 4 -
1. METHODOLOGIE EMPLOYEE .....	- 6 -
1.1. Une démarche d'élaboration partenariale : .....	- 6 -
2 - LES ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES .....	- 6 -
2.1 Gouvernance, animation et évaluation .....	- 6 -
2.2 Orientations transversales .....	- 7 -
2.2 Pilier 1 – Cohésion sociale .....	- 11 -
2.3 - Pilier 2 : Développement de l'activité économique et de l'emploi .....	- 18 -
Développer l'activité économique et l'emploi.....	- 18 -
2.4 Pilier 3 : Cadre de vie – Renouvellement urbain .....	- 22 -
Agir sur l'avenir du peuplement sur les deux quartiers prioritaires.....	- 24 -
Feuille de route - fin 2022.....	- 26 -
En transversal.....	- 26 -
Pilier Cohésion sociale .....	- 26 -
Pilier Cadre de vie – habitat.....	- 27 -
Pilier Développement économique .....	- 28 -
CONTRIBUTIONS .....	- 29 -
1.1. Contribution de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée : .....	- 29 -
1.2. Contribution de l'Agence Régionale de Santé Occitanie : .....	- 29 -
GLOSSAIRE.....	- 31 -
Annexes.....	- 36 -
Développement économique /emploi .....	- 36 -
Cohésion sociale .....	- 36 -
Education / Formation.....	- 36 -
Renouvellement urbain.....	- 37 -

## RAPPEL DU CONTEXTE

La loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun :

- Assurer l'égalité entre les territoires,
- Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines,
- Améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Les 10 objectifs principaux de la politique de la ville sont les suivants :

1. **Lutter contre** les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et **les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales**.
2. **Garantir aux habitants** des quartiers défavorisés **l'égalité réelle d'accès aux droits**, à l'éducation, à la culture, **aux services et aux équipements publics**.
3. **Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles**.
4. Agir pour l'amélioration de l'habitat.
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins.
6. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.
7. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; **elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**.
8. Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique.
9. Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers.
10. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Le Contrat de ville de Moissac signé en 2015 constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Il est conclu sur les territoires des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) : Centre-Ville et le quartier du Sarlac, qui regroupe un peu moins de la moitié des ménages (48%) et 44% de la population moissagaise.



Ce contrat est structuré sur **trois piliers complémentaires**, chaque pilier étant constitué **d'orientations stratégiques** déclinées elles-mêmes en **priorités**.



Le président de la République a appelé à une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires de la ville qui se traduit par une nouvelle feuille de route en 5 programmes :

## Sécurité / Education / Emploi / Logement / Lien social

Cette feuille de route s'inscrit dans la continuité de la dynamique apportée au plan local par les contrats de ville. Elle réaffirme la priorité du gouvernement pour cette politique et l'appui aux collectivités qui se décline par 40 mesures dont la plupart sont en cours de déploiement et certaines sont réalisées.

Pour garantir cette mobilisation et conformément aux accords signés avec France Urbaine et l'assemblée des communautés de France dans le « **Pacte de Dijon** », le premier ministre invite les territoires à rénover les contrats de villes en y adjoignant un **protocole d'engagements renforcés et réciproques**, objet de ce document, incluant une feuille de route jusqu'en 2022.

## 1. METHODOLOGIE EMPLOYEE

### 1.1. Une démarche d'élaboration partenariale :

La démarche d'évaluation du Contrat de ville, antérieure à la circulaire, a été conduite dans le cadre des groupes de travail thématiques conformes à la gouvernance partenariale.

Elle a donné lieu à des bilans (même si la crise sanitaire a bousculé les évaluations), l'élaboration d'actions et de pistes d'amélioration alimentant par la suite le protocole.

Il en résulte :

- Une réaffirmation de l'engagement des partenaires
- Une prise en compte de la feuille de route gouvernementale ajustée aux réalités locales
- L'émergence de nouvelles orientations partagées

## 2 - LES ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES

### 2.1 Gouvernance, animation et évaluation

Contrat de ville rénové et engagements réciproques	Groupe de travail thématique dédié	Remarques
<b>Développer la communication</b> - en interne (élus et techniciens) en transversal - en externe en direction des partenaires, des opérateurs et du public	Equipe projet	
<b>Renforcer le pilotage et la gouvernance partagée :</b> Revoir le périmètre et la fréquence des réunions d'animation et de coordination des organes de pilotage : Instance du contrat : - COPIL Contrat de Ville annuel  Instances opérationnelles : - Coordination Cadre de vie – Habitat à mettre en place suite à l'abandon du NPNRU ou fusion au sein du COTECH Petites Villes de Demain - Coordination Développement économique - Coordination Emploi - Coordination Cohésion sociale (éducation nationale, santé, acteurs sociaux, CLSPD, PRE) - Coordination Médiation Renforcement des articulations avec : CIL, CLSPD, Contrat Local de Santé, prévention de la délinquance, LHI  <b>Préciser le Cadre d'évaluation</b>	Equipe projet)	Constitution d'un pôle développement territorial social et urbain politique de la ville intégrant : la médiation, pôle d'attractivité, renouvellement urbain Programme de Réussite Educative (rattaché au Pôle Enfance)
<b>Créer un annuaire des partenaires politique de la ville</b> pour chacun des piliers - Actualisation régulière – à mettre sur des espaces partagés sécurisés <i>(Liste des partenaires en annexe)</i>	Coordination et équipe projet	En continu



		Méthodologie à
<p><b>Consolider et améliorer la veille informative et le partage d'information</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenaires s'engagent à communiquer sur les évolutions des politiques publiques et dispositifs respectifs susceptibles d'impacter ou d'intéresser la politique de la ville (instructions, circulaires, actions locales et difficultés éventuelles)</li> <li>- Recours au centre de ressources régional</li> </ul>	Equipe projet	<p>rédiger : définition d'un protocole : format, liste de diffusion, centralisation des informations écriture d'un logigramme partagé par tous</p>
<p><b>Consolider et/ou renouveler les Conseils citoyens réaffirmant le principe d'une gouvernance partagée</b></p>	Coordination et Déléguée du préfet	<p>Crise de gouvernance des conseils citoyens à régler</p>
<p><b>Préfigurer la stratégie territoriale en termes de politique de la ville après 2022</b> : Révision de la géographie prioritaire et son articulation avec les autres périmètres existants (CRTE, ORT)</p>	Equipe projet	

## 2.2 Orientations transversales

<p><b>T 1 - Renforcer la coordination des acteurs, des dispositifs et la formation des acteurs</b></p> <p>Construire des lieux d'échanges, déployer des outils de com et info (groupes de travail, dispositifs) Former les acteurs</p>
<p>Effectués :</p>
<p>COORDINATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'appels à projets pour les acteurs associatifs avec un renforcement des financements spécifiques politique de la ville : <i>Voir annexe financement des acteurs sur l'exercice 2019</i></li> <li>- Mise en œuvre des Conseils Citoyens,</li> <li>- Mise en place du Programme de Réussite Educative</li> <li>- Mise en place de la coordination Médiation</li> </ul> <p>- Contrat Local de Santé signé le 09 juillet 2019, porté par Terres des Confluences, qui renforce les acteurs de la santé et de la prévention, ainsi que l'accès aux droits (plan d'action du CLS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la Commission Intercommunale du Logement (courant 2020)</li> </ul> <p>FORMATION des acteurs (non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation Valeurs de la république et Laïcité : plus de 355 personnes formées sur le département</li> <li>- Formation Santé dans le cadre de la prévention des risques du travail et COVID</li> <li>- Formation des adultes relais, sensibilisation aux enjeux des logements indécents (via l'Adil) et des risques accidents du travail (via la MSA)</li> </ul>
<p><b>Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique</b></p>
<p>30) Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019 (fait/-en cours sur la nouvelle dotation)</p> <p>31) Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760) (fait)</p> <p>32) Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes (gestion nationale)</p> <p>35) Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité » (action continue)</p> <p>40) Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers (action continue)</p> <p>NB : les mesures suivantes relèvent du soutien aux acteurs de proximité, sujet qui peut être développé dans le protocole en tant que tel, soit en lien avec la gouvernance soit dans un axe transversal dédié</p>
<p><b>Plan d'action à déployer</b></p>

1. Veiller à une régularité dans les rencontres favorisant l'interconnaissance des acteurs. (Culture, action sociale, emploi, santé, éducation, sport...)
2. Optimiser l'usage des locaux municipaux afin de répondre aux besoins des associations
3. Rendre visible les nouveautés du territoire : tiers-lieu, école du numérique - dans les QPV
4. Poursuivre la mise en place d'une coordination de la médiation (associant les différentes médiations associatives, bailleurs...) pour veiller à l'articulation avec les dispositifs de droit commun
5. Maintenir la mobilisation de tous les services, améliorer le travail en transversal
6. Renforcer de la communication pour opérer le retournement d'image : concevoir un dossier de presse PdV
7. Soutenir aux acteurs de proximité : une articulation « subventions de droit commun » « subventions politique de la ville » à renforcer par le biais d'une procédure commune d'attribution des financements pour la collectivité. Et tenant compte des crédits spécifiques orientés sur les QPV (DRAC, FIPD hors prévention primaire...) – calendrier des AAP et des demandes de subvention à coordonner.

### Observations

- Suivre les impacts du Contrat plan Etat-Région sur la politique de la ville
- Renforcer le plan de formation (ARS en médiation)
- Développer la Formation des acteurs et décideurs pour l'égalité homme - femme
- Communication : supports à destination des porteurs de projets et des acteurs économiques déployés (Lettre PRO 3/ an, et dépliant des aides réactualisé)
- Communication chartée Politique de la Ville à créer et à déployer

### **T.2 Lever les représentations négatives sur les quartiers – Rendre les quartiers attractifs.**

Réaliser un état des lieux des actions et dispositifs développés.

Définir une stratégie de communication de l'état des lieux.

#### Effectués :

- Amélioration de l'image des quartiers : sécurisation, ravalement de façades, défauts relevés par les conseils citoyens lors des marches exploratoires (pose de ralentisseurs devant les écoles, réaménagement de l'aire de jeux...)
- Construction de l'histoire des quartiers et de ses habitants, actions menées par les conseils citoyens auprès des habitants : boîtes à livres, Jardins familiaux, journées du vivre ensemble
- Actions « Hors les murs », dans la rue et sur les places pour aller vers les publics
- Communication et ateliers de travail pour agir sur le bâti en associant les acteurs locaux et les habitants via l'étude urbaine (organisation de soirées de communication publiques de présentation des scénarii)
- Communication sur le site internet de la ville, dans le magazine municipal

### Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique

-

### Plan d'action à déployer

- S'assurer du phasage des actions et de la communication autour des actions réalisées
- Déployer des actions de marketing territorial et de revitalisation commerciale pour favoriser l'attractivité pour de nouveaux habitants (mixité sociale)
- Communication média à développer.

### Observations - freins

Eviter la vacance commerciale avec des vitrines délaissées

### **T.3 Favoriser l'accès au droit et l'accompagnement des familles vulnérables**

Mobiliser les outils du plan de lutte contre la pauvreté

Créer un groupe de travail spécifique « accès aux droits » regroupant les acteurs concernés

Faire intervenir des associations spécialisées.

#### Effectués

Actions issues du Plan Pauvreté (non exhaustif) :

- Apprentissages linguistiques soutenus via le FAPI (Conseil Départemental et Etat) ;
- Lutte contre l'effet figé (maintien RSA après une courte activité professionnelle)



- Déploiement de la plateforme Emploi à destination des bénéficiaires du RGA par le Conseil départemental

Présence de nouveaux services associatifs : Maison des Ados, Epice 82, grâce à des financements renforcés  
Étude de préfiguration d'animation de la vie sociale portée par la CAF comprenant un volet accès aux droits et services aux familles en cours.

### Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique

-

### Plan d'action à déployer

- Poursuite des actions innovantes (offre associative dans le cadre des appels à projets)
- Coordination des aides : relance du travail inter-partenarial (associations, institutionnels sur des sujets transversaux : santé, dispositifs – construction d'un agenda partagé.
- Création d'une Antenne France Service dans un QPV à articuler avec les orientations en matière d'animation de la vie sociale impulsées par la CAF et les services municipaux
- Développer une stratégie globale de lutte contre la fracture numérique et l'accès aux droits : recrutement d'un conseiller numérique par la ville
- Affiner les bilans des partenaires sur le plan qualitatif pour mieux piloter les actions
- Mieux connaître les acteurs caritatifs sur le territoire pour activer les médiateurs de rue

### Observations

Les bilans des partenaires sont à affiner : retour d'expérience d'utilisateur et de prescripteur à construire

#### **T.4 Favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires**

Engager une réflexion sur les déplacements à l'échelle du bassin de vie.

Expérimenter une navette qui relierait les quartiers à différents pôles pertinents : La poste, les médecins, les magasins, vie quotidienne... vers le Tarn (promenade loisirs...) : échanger avec les collectivités ayant initiés des expériences de ce type.

Accompagner la levée des freins à la mobilité.

### Effectués

- Soutien à la Plateforme de mobilité (Montauban Mobilité) et développement d'un relais sur la commune de Moissac
- Relais de la plateforme d'autostop Rézo Pouce
- Mise en place d'un service d'accompagnement social à la mobilité pour les personnes de plus de 60 ans (porté par le CCAS)
- Mise en place de 11 dessertes SNCF Agen - Toulouse par jour et Moissac-Montauban par bus

### Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique

Développer l'accès au permis de conduire

### Plan d'action à déployer

- Pérennisation du service d'accompagnement social à la mobilité et étude de son élargissement à d'autres publics, notamment les plus fragiles (femmes isolées, personnes en situation de handicap...) avec une analyse plus fine des besoins
- Sollicitation du Conseil Régional par les élus pour la mise en place d'une ligne de transport bus public entre Castelsarrasin et Moissac (LIO)
- Soutien renforcé dans l'apprentissage du Code de la route
- Appui aux initiatives d'accès au permis de conduire (préparation au code, bourse au permis)
- Pérennisation du soutien à la plate-forme mobilité et mise en place d'une antenne au sein du QPV
- Actions ponctuelles pour désenclaver les 2 QPV : visites d'ateliers d'artisans d'art en Centre-ville, expo au Sarlac, petit train pour des animations
- Prospective sur un réseau intra-communal couvrant l'ensemble des quartiers de Moissac

### Observations - freins

**T.5 Développer les actions de formations linguistiques et professionnaliser les acteurs**

Faire émerger une plate-forme savoirs de base qui évaluerait les niveaux de compétences et rechercherait des financements pour mener les actions.

**Effectué**

- Création d'une plateforme de savoirs linguistiques dans le cadre du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI- structure CIBC) et plan pauvreté
- Développement des classes UP2A à destination des élèves allophones (2 classes en primaire, 1 en collège de Moissac)

**Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique****Plan d'action à déployer**

Renforcement des coopérations inter-acteurs pour favoriser les apprentissages  
Appui à la consolidation des parcours linguistiques notamment pour les jeunes  
Lutte contre l'absentéisme scolaire sur des périodes hivernales longues (prévention via les médiatrices)

**Observations****T6 - Action sociale et solidarité****Renforcer la participation citoyenne**

- Constituer les conseils citoyens et leur donner les moyens de fonctionner.
- Promouvoir la participation des habitants, notamment dans les initiatives de type Gestion Urbaine de Proximité.
  - Proposer des lieux d'expression de la citoyenneté et d'échanges
  - Elaborer de façon partagée le projet du centre social du Sarlac
  - Créer un fonds d'initiatives habitants.
  - Mobiliser les outils de développement de l'autonomie des femmes (information sur leurs droits, sensibilisation à l'égalité hommes femmes, lutte contre les comportements sexistes, marches exploratoires, accès à la langue, ....)
  - Soutenir l'engagement des jeunes au travers du développement pour les quartiers du service civique et de la promotion de dispositifs tels que les juniors associations, le Service volontaire européen (SVE), et l'appui aux projets de jeunes.
- Promouvoir leur implication dans les associations et clubs sportifs en qualité de bénévoles, ou animateurs/éducateurs.
- Promouvoir leur implication dans les conseils citoyens.

**Effectué**

- Conseils citoyens montés en association avec un programme opérationnel annuel dynamique (fête du vivre ensemble, jardins partagés. ;) locaux en centre-ville et au Sarlac
- Étude de préfiguration d'animation de la vie sociale

**- Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique**

- 33) Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022
- 34) Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux (gestion nationale)
- 36) Développer le service civique (action continue)

**Plan d'action à déployer**

Promouvoir le service civique et en relayer les offres, du Service volontaire européen (SVE), sur le territoire via les médiatrices et la coordination emploi  
Etude en cours pour coordonner les services de l'Espace de Vie Sociale / Maison France Service / Maison municipale

**Observations - freins**

Nouvelle mobilisation à créer pour les conseils citoyens – absence d'engagement de jeunes

**2.2 Pilier 1 – Cohésion sociale**

**Développer le lien social**

- Co-construire avec les habitants des lieux, des événements, des espaces collectifs et adaptés (accessible à tous) seniors/jeunes pour « le vivre ensemble » : jardins en bas des immeubles, bancs publics, jeux d'enfants, lieux culturels...
- Créer des événements de quartier culturels, sportifs, conférences à thèmes où réunions où sera privilégiée l'expression interculturelle, intergénérationnelle ... - autres que des repas festifs, permettant à toute la population de s'approprier son lieu de vie
- Créer un lieu d'accueil et développer les activités pour les jeunes
- Créer des groupes d'échanges de savoirs intergénérationnels et interculturels
- Renforcer les actions éducatives tout au long de la vie
- Développer les actions de médiation
- Développer les permanences sociales et autres sur le quartier : contact de proximité, régularité, suivi, accompagnement

**Effectué**

- Création d'espace jeux extérieurs pour les enfants du Sarlac, inaugurés en juin 2019 (action proposée par les conseils citoyens)
- Financement de l'éclairage du stade de football de la ville, situé en QPV Sarlac, afin de permettre les entraînements tardifs des jeunes par l'Etat (DPV)
- Journée du « vivre ensemble à Moissac »
- Semaine Bleue des seniors associant les enfants des crèches, des écoles, de la Maison familiale rurale (intergénérationnel)
- 4 Boîtes à livres mises en place dans les QPV
- Espace jeunes porté par l'association MAJ au sein du centre culturel de la ville
- Chantiers jeunes internationaux durant l'été portant sur la rénovation de sentiers et d'un lavoir (Association Citrus)
- Poste de médiateurs sur la ville et coordination des différentes médiations
- Projet de Maison France Service itinérante : emploi, formation, permanences sociales d'acteurs (CPAM, CAF, PJJ, UDAF...) et favorisant l'accès au numérique au Sarlac

**Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique****Plan d'action à déployer**

- Renforcement de la pratique sportive des jeunes et des enfants via les Appels A Projets pour les écoles de sport
- Développement du sport inclusif pour les adultes (en lien avec le volet Education-Culture-Parentalité) – projet « Bougez pour s'en sortir » en centre-ville
- Organisation de la Journée du « vivre ensemble à Moissac » tous les ans par le conseil citoyen – peut-être à rebaptiser.
- Organisation de la Semaine Bleue des seniors associant les enfants des crèches, des écoles, de la Maison familiale rurale (intergénérationnel) à poursuivre par le CCAS
- Poste de médiateurs sur la ville et coordination des différentes médiations depuis 2018
- Mise en place de réunions de quartiers
- Développer les événements culturels et intergénérationnels

**Observations - freins**

Les problématiques de mobilité des jeunes altèrent la mixité sociale au sein des associations (CLSH, MAJ)

**Agir en matière de prévention**

Décliner les axes du CLSPD

Programme d'action prévention jeunesse

Axe 1 : Eviter le basculement dans la délinquance,

Axe 2 : Améliorer la prise en charge des jeunes exposés à la délinquance,

Axe 3 : Prévenir les conduites à risques et notamment les conduites addictives chez les jeunes du bassin de Moissac afin de réduire les risques de récurrence et de prévenir la délinquance.

Programme d'action Prévention des Violences intrafamiliales

Axe 1 : Favoriser la cohérence et le suivi de la prise en charge des personnes victimes des violences intrafamiliales sur le territoire de Moissac.

- Avec l'accord des personnes accompagnées associer les professionnels de santé au travail de coordination des acteurs concourant à la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences.
- Améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants au regard des conséquences physiques et psychiques des ces violences sur les femmes qui en sont victimes et sur les enfants qui y sont exposés.

Axe 2 : Améliorer l'accueil des publics : Maintenir et soutenir les permanences des associations spécialisées (informations juridiques, écoute psychologique).

Axe 3 : Sensibiliser les professionnels.

- Soutenir des actions de sensibilisation et de formation en direction des professionnels de santé en matière de violences intrafamiliales.

Axe 4 : Promouvoir des actions de sensibilisation du grand public et ainsi favoriser une meilleure compréhension du processus des violences conjugales, ainsi que le changement de regard sur cette problématique.

Renforcer les actions éducatives, notamment auprès des fratries vulnérables

Utiliser la médiation sociale comme levier pour stabiliser et sécuriser l'espace public, voir l'articulation avec le développement de la vidéo protection (volet cadre de vie et renouvellement urbain)

### Programmes développés

- Mise en place du CLSPD
- Plan d'action de prévention de la lutte contre la radicalisation
- Coordination VIF
- Augmentation des permanences du CIDFF
- Intervention d'associations agissant sur les publics consommateurs de substances psychoactives, addictions (EPICE82)
- Mise en place du programme TAPAJ
- Médiation sociale et éducative
- Augmentation de la vidéo protection
- Augmentation des effectifs de Police Municipale
- Déclinaison de la convention de coordination Gendarmerie / Police municipale
- Sécurisation des établissements scolaires en QPV (équipement de contrôle d'accès)
- Signature du Contrat I de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles le 11 décembre 2019 (17 signataires)

### Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique

- 1) 185 déléguées a la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui) (voir CLSPD))
- 2) Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés (à voir CLSPD)
- 28) Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation (fait)

### Plan d'actions à déployer

- Aller vers le public pour favoriser la prévention des risques de décrochage par la médiation de rue en direction des NEETS par des opérations Hors les Murs.
- Professionnaliser / former les acteurs locaux
- Utiliser l'instance du CLSPD en renforçant le volet Plan de prévention radicalisation
- Développer des actions en matière de sécurité routière
- Contrat de mobilisation et de coordination locale de lutte contre les violences via le CIDFF
- Intégrer la MLDS aux groupes de travail
- Sécuriser des sites sensibles (lieux de culte et sièges d'institutions) par des caméras
- Vidéo-protection étendue (caméra mobile et entrée de ville)
- Poursuite de la sécurisation des établissements scolaires en QPV et installer des alarmes intrusion dans les établissements scolaires
- Agir sur la prévention contre les violences intra-familiales et le harcèlement de rue
- Dans le cadre des groupes de travail pluridisciplinaires du CLSPD et mettre en œuvre les engagements du contrat local de décembre 2019

### Observations - freins

Suivi qualitatif nécessaire auprès des publics en situation d'addiction  
Mesurer l'expertise des partenaires et partager les bonnes pratiques

**Optimiser l'intervention sociale**

- Promouvoir la langue française comme vecteur d'intégration sociale.
- Introduire de la diversité dans les recrutements (promotion de la charte de la diversité auprès du monde associatif, des entreprises et services, dispositifs de parrainage).
- Regrouper les acteurs autour des objectifs (coordination des actions et des parcours).
- Former les bénévoles des associations, faire évoluer les pratiques (de l'accueil au « aller vers » / d'une logique de guichet à une logique de projet).
- Accompagner les publics les plus fragiles au travers de l'information et dans l'appui aux démarches, notamment via le numérique.
- Favoriser les réseaux d'échange et l'interconnaissance de l'offre et des besoins des publics.

**Effectué**

Des coordinations d'acteurs instituées :

- Coordination des acteurs de l'aide et de l'accompagnement des publics vulnérables (CCAS)
- Coordination des acteurs de la petite enfance (CCAS) et de l'enfance (Mairie)
- Coordination gérontologique (CCAS)
- Coordination Emploi (Service Politique de la Ville)
- Coordination des Médiateurs (Service Politique de la Ville)

Mise en place d'actions collectives dans le cadre de ces coordinations

**Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique****Plan d'action**

- Poursuite des coordinations d'acteurs instituées :  
... Qui favorisent l'interconnaissance et le travail collectif et coordonné autour des usagers, ainsi que l'accès aux droits.
- Poursuite des actions collectives dans le cadre de ces coordinations
- Constitution d'un pôle Enfance regroupant Petite enfance et enfance (mutualisation)
- Etendre dans la mesure du possible vers une coordination à l'échelon intercommunal (22 communes) dans le cadre du Contrat Local de Santé (cf. plan d'action du CLS)

**Observations - freins**

Coordination et action « aller vers » perturbées par la crise sanitaire

**2- Education – Culture – Parentalité****Développer les actions « parentalité »**

- Renforcer/développer les actions de soutien à la parentalité : Lieu Accueil Parents Enfants (LAEP), dispositifs de réussite éducative, groupes de paroles, consultations de thérapie familiale, ...
- Développer un axe parentalité autour de la citoyenneté, le sport et la culture, l'orientation scolaire, la scolarisation avant le CP où l'éducation sexuée, les représentations et les stéréotypes seraient abordés.
- Soutenir les familles notamment monoparentales : favoriser l'accès au mode de garde d'enfants, au logement, ...
- Faire de la langue française un vecteur de l'accompagnement scolaire par les parents.
- Promouvoir des actions partagées parents-enfants (au travers du Lieu d'Accueil Enfants Parents, de l'accompagnement favorisant l'accès aux équipements culturels, sportifs, etc.).
- Favoriser la mise en place d'un accueil pour les ados et leurs parents.

**Effectués**

- Coordination forte des partenaires pour la réussite éducative s'inscrit dans les PEDT, mais aussi le projet de réussite éducative (PRE) qui mobilise les ressources du territoire
- Coordination des acteurs de la petite enfance et de l'enfance



- Festivités sur la ville entre tous les services petite enfance, enfance et les parents deux fois par an avec spectacles (Festival Le Petitous)
  - Actions conduites au titre du schéma départemental des services aux familles (axes parentalité et accompagnement à la scolarité) et en particulier la construction d'un réseau parentalité à l'échelle du département
  - Ecole ouverte aux parents (Éducation Nationale)
  - Création d'une antenne de la maison des ados à Moissac
  - Augmentation des temps LAEP à la Mômérie (9 heures hebdomadaires) par le CCAS
  - Multi Accueil Les Grappillous : réservation de deux places pour les familles orientées par Espace et Vie (CHRS)
  - Mise en place d'un espace Ados au centre culturel (porté par l'association MAJ)
  - Projet famille du centre social avec recrutement d'un référent famille.
  - Un ALAE sur chaque école
- Forum pour la prévention du décrochage co-construit avec le réseau des acteurs et le centre de ressources

### Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique

13) Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places) (gestion nationale)

### Plan d'action

- Consolider l'équipe PRE (stabiliser la coordination et rassurer l'éducation nationale sur les rôles et compétences de chacun) au sein du Pôle Jeunesse
- Réflexion sur un projet Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité CLAS porté par MAJ pour le second degré
- Mise en place d'un Conseil des Droits et des Devoirs des Familles en lien avec le Conseil départemental
- Relancer les réflexions sur les modes de garde dans le cadre de la révision du schéma départemental
- Création d'une nouvelle crèche en QPV Centre-Ville avec horaires adaptés aux plannings décalés
- Allongement des horaires d'accueil à Bulle de Bébé au centre social pour répondre aux besoins des familles et améliorer le taux d'occupation
- Création d'une maison d'assistantes maternelles en QPV centre-ville
- Diagnostic à réaliser pour attirer de nouveaux publics au LAEP

### Observations - freins

Projet de réussite éducative rencontre les difficultés suivantes :

- Turn-Over des référents de parcours
  - Nécessité de remobiliser très régulièrement l'ensemble des partenaires prescripteurs par des sessions d'information : rôle de la coordinatrice. Proposition de présentation le dispositif à chaque rentrée scolaire auprès des partenaires éducation nationale, service enfance mairie de Moissac, bibliothèque, collège...
- Analyser les causes du déséquilibre entre filles et garçons, ces derniers étant très majoritaires dans le dispositif

### Mieux informer les familles sur l'offre d'accueil, de soutien à la parentalité

- Concentrer l'information sur l'offre de service petite enfance dans un lieu unique pour les familles.
- Rendre plus lisibles les services d'accueil et d'accompagnement des familles sur le territoire, les services « petite enfance » de la ville et les coordonner
- Créer un lieu d'échange, de documentation, d'accueil, d'écoute, d'orientation, de diffusion d'outils d'information en direction des parents.

### Effectués

- Mise en place d'une commission d'attribution des places en crèche unique entre le multi accueil Les Grappillous et le Multi Accueil CAF du Sarlac (facilitation des démarches et visibilité des familles)
- Mise en place du lieu unique d'information des familles petite enfance « Mômérie »
- Coordination des acteurs de la petite enfance et de l'enfance, qui rend fluide les parcours des enfants de la toute petite enfance à la scolarité
- Festivités sur la ville entre tous les services petite enfance, enfance et les parents deux fois par an avec spectacles (Festival des Petitous partenariat avec tous les acteurs de la ville) : lieu d'échange, de rencontre, de convivialité
- Pôle ressources et accompagnement (anciennement pôle handicap) devenant un service à part entière (public maternel, structures petite enfance...plan inclusion)

**Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique****Plan d'action**

- Conventionner CAF/Mairie de Moissac, afin de rendre pérenne la concertation et la mutualisation d'action vers les familles et les enfants
- Poursuite de la coordination des acteurs petite enfance, qui rend fluide les parcours des enfants de la toute petite enfance à la scolarité
- Réponses apportées aux familles monoparentales (tarifs spécifiques – cantine, activités culturelles municipales).
- Réflexion pour la mise en place d'un groupe d'analyse de pratiques en lien avec la prévention jeunesse

**Observations - freins****Renforcer les moyens d'accompagnement pendant et autour de la scolarité, du périscolaire, de la culture des sports et des loisirs**

- Développer du sport loisir et santé pour les petits et les grands avec une attention particulière pour les filles et les femmes (mixité dans les pratiques).
- Renforcer l'encadrement de l'accueil de loisirs associé à l'école dans les écoles primaires des deux quartiers prioritaires.
- Mettre en place des actions qui reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants et d'adolescents vulnérables.
- Soutenir le dispositif « ouvrir l'école aux parents ».
- Développer pour les deux quartiers un programme de réussite éducative adossé au Projet éducatif territorial (PEDT).
- Soutenir les actions du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).
- Veiller à un encadrement mixte pour toute activité de loisir (culture, sport...) dans une perspective de mixité des publics. Favoriser la pratique sportive féminine, notamment des adolescentes.
- Renforcer le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- Diminuer le taux de redoublement.
- Renforcer l'aide aux devoirs.
- Poursuivre le partenariat Éducation nationale / Ville.

**Effectué**

- Renouvellement du PEDT avec une gouvernance
- Service enfance de la ville : pérennisation de la mission « intégration des enfants porteurs de handicap » dans les écoles ou les ALAE
- Mise place du Conseil Municipal des Enfants
- Dédoublage de classes dans les écoles en QPV
- Une initiative collective en cours, co-portée par la DRAC, afin de renforcer l'offre culturelle pour les publics QPV du territoire
- Soutien à l'éducation/pratique sportive (exemple de Confluences Football club et l'encadrement des enfants par des jeunes en service civique + lien avec les parents)
- CLAS géré au niveau départemental en association avec les référents politique de la ville-dispositif CAF actif sur le primaire par l'AFTRAM
- Mise en place du PRE
- Orchestre à l'école depuis 2013 à l'école Montebello
- Deux adultes par classe sont déployés dans les écoles maternelles
- Dédoublage des classes réalisé
- Espaces ALSH déplacés en QPV Sarlac

**Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique**

- 15) Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles
- 16) Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+(gestion nationale)
- 17) 100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019 (en cours)

- 18) Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3e des quartiers  
37) Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville  
38) Déployer les Micro-Folies  
39) Développer la pratique musicale

### Plan d'action

Intervention linguistique sur les temps périscolaires  
En cas de nouvel appel à projet des cités éducatives envisager la candidature de Moissac  
Maintien de deux adultes par classe dans les écoles du REP et QPV  
Développer le CLAS pour le 2<sup>nd</sup> degré (déjà évoqué)  
Poursuivre le sport inclusif

#### Axe spécifique CULTURE

Privilégier et développer les trois orientations en lien avec la mise en œuvre d'un réseau des acteurs culturels (coordination culture ?)

- créativité
- le patrimoine et architecture
- le livre, la lecture et l'oralité (en lien avec la lutte contre l'illettrisme)
- l'éducation à l'image

Accompagnement technique des acteurs culturels de la ville à intégrer un projet spécifique de la politique de la ville

Développer l'orchestre à l'école dans une 2<sup>e</sup> école QPV

Les micro-folies seront à l'étude dans le cadre du Dispositif Petites Villes de Demain

#### Axe spécifique SPORT

- Déclinaison du sport inclusif avec le service des sports : mener des actions directes (Moissac Judo et MCBB, club d'athlétisme) H/F filles dans les activités collectives et publiques à inscrire dans les AAP
- Appui aux actions émergentes proposant une nouvelle offre sur l'axe inclusif

#### Observations - freins

Un accueil des jeunes qui ne renouvelle pas son public cible  
L'opération Orchestre A l'Ecole procure une aisance sur le plan de la motricité aux enfants et découverte d'un instrument en formation musicale, mais le parcours vers une formation en école de musique n'est pas développé

### Santé – Prévention

- Renforcer l'information sur les risques liés aux addictions (avec et sans produit), sur la législation et sur les ressources d'aide et de soutien.
- Développer les compétences psychosociales (savoir faire des choix, résister à la pression,).
- Accompagner la communauté éducative (enseignants, cantines, ALAE) à promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique à l'école.
- Informer les parents des enjeux de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique régulière pour leurs enfants.
- Mettre en place des ateliers nutrition avec les enfants des écoles maternelles et primaires, en y associant les parents.
- Déployer avec la CPAM 82 les ateliers M'T dents (lien alimentation et santé bucco-dentaire) dans les écoles.
- Former les acteurs de terrain à aborder la question de la santé avec les personnes vulnérables
- Faciliter l'orientation vers les structures et les dispositifs adaptés.
- Proposer des informations collectives aux différents publics avec des supports ludiques et conviviaux.
- Mettre en place des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles maternelles, primaire et collèges des quartiers prioritaires de Moissac.
- Proposer des actions sur les violences sexistes et sexuelles aux jeunes accueillis au PIJ, à la Mission Locale, MAJ, et aux lycéens.
- Former des jeunes à être des relais pour leurs pairs.
- Veiller à l'accès aux droits en matière de contraception et d'IVG.
- Faire intervenir les professionnels de santé auprès des jeunes pour les informer sur la contraception.

**Effectué**

- Contrat local de santé intercommunal co- construit avec les acteurs du territoire intercommunal, signé en 2019. Signataires : La communauté de communes Terres des Confluences, l'ARS. Signataires associés : conseil départemental 82, CPAM, MSA, DDCSPP, et les deux hôpitaux (Centre hospitalier de Moissac et Montauban). Le CLS de la CCTC est le premier du département à intégrer une dimension environnementale.
- Action de sensibilisation par les médiatrices (formées par la MSA) vis-à-vis de la crise sanitaire et des risques professionnels dans le domaine agricole (11 hors les murs durant l'été 2020) et orientation vers les bilans de santé CPAM / APAS pour les nouveaux arrivants
- Intervention de la Maison des Ados sur la cité scolaire
- Mise en place des petits déjeuners à l'école

**Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique**

- 9) Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022 (en cours)

**Plan d'action**

- Déploiement de la coordination des acteurs sur l'ensemble du territoire intercommunal
- Déploiement des actions du CLS
- Mobilisation des partenaires du CLS pour les actions déployées sur les QPV
- Projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Moissac regroupant professions médicales et paramédicales situées dans la zone intermédiaire entre les 2 QPV.
- Etude pour la Mise en place d'un internat rural afin de fidéliser les praticiens sur le territoire en collaboration avec le Conseil départemental
- développer un programme de prévention scolaire concerté (éducation vie sexuelle et affective, égalité fille-garçons, prévention des violences sexuelles et sexistes dont la prostitution )

**Observations-freins**

- Problème d'attractivité pour l'installation de professionnels de santé (travail du conjoint)

**2.3 - Pilier 2 : Développement de l'activité économique et de l'emploi****Développer l'activité économique et l'emploi**

- Mettre en place un observatoire des activités économiques pour accompagner la pérennité des entreprises et la diversification de l'offre.
- Analyser le potentiel de développement des activités économiques prépondérantes sur le territoire : le tourisme, l'agriculture.
- Développer un accompagnement global pour les femmes porteuses de projets (garde d'enfants, ressources, transport...).
- Faciliter l'accès des femmes au crédit bancaire (FGIF par la BPI)
- Identifier, accompagner les créateurs d'entreprises, les repreneurs potentiels d'entreprises (formation, financement).
- Accompagner la transmission/reprise d'entreprise : sensibiliser les cédants, informer les créateurs d'entreprise des opportunités de la reprise, comme une alternative crédible à la création.
- Optimiser les parcours d'accompagnement du futur chef d'entreprise par la mise en place d'une organisation locale d'accompagnement multi-compétences et multi-partenaires.
- Développer l'offre touristique (hébergement, valorisation des ressources locales : production fruitière, etc.-...).

**Accompagner les chefs d'entreprises**

- par l'information/sensibilisation aux différents dispositifs existants de développement (contrat Ardan, Fonds Régional d'Innovation pour l'Emploi ...), Emplois Francs...
- dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de ressources humaines non discriminante : développement de la charte de la diversité en entreprise, de l'égalité professionnelle (recrutement, formation, carrière, salaire), contrats de génération, ...
- Mise en place d'un plateau de formation dans la cadre de la contrepartie de l'exonération TFPB
- Développer l'offre d'apprentissage pour les jeunes Femmes et Hommes.
- Diffuser des informations sur l'offre de formation des CFA.
- Développer des actions d'acquisition de savoirs de base (vers une logique de plateforme).

- Permettre une insertion dans l'emploi des habitants des quartiers prioritaires dans une logique de gestion de parcours : à l'issue de certains contrats aidés (CAE, EAV) et Garanties Jeunes, des mesures d'acquisition de qualification professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation) pourraient être mises en place.

### Effectué

- Schéma de développement économique effectué par la communauté de communes en 2018
- Articulation mission développement économique de l'intercommunalité, le service politique de la ville de Moissac et le pôle d'attractivité de Moissac (PAM) afin d'accompagner les porteurs de projets dans les QPV en 2019, et les professionnels du SPE.
- Déploiement du dispositif FISAC pour l'accompagnement du commerce de centre-ville.
- Actions « emplois hors les murs » avec le SPE
- Promouvoir la reprise de « boutiques vides » via le Dispositif « boutique à l'essai » mis en place dans les QPV
- Développement d'un plan de communication à destination des professionnels : sur les dispositifs fiscaux et aides à l'embauche en QPV, aides étatiques et actu économique du territoire
- Action de formation financée par la Région « école du numérique » mise en place dans le QPV
- Mise en place d'un Instagramme Médiation qui relaie les offres d'apprentissage

### Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique

22) Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France

### Plan d'action

- Renforcer la coordination Communauté de communes/ville de Moissac
- Développer la clause insertion marché publics sur le territoire intercommunal
- Renouveler la formation « école du numérique » dans les QPV en favorisant l'intégration des demandeurs d'emplois locaux mais en surveillant les débouchés effectifs
- Poursuivre les actions « emplois hors les murs » en partenariat avec les acteurs du territoire
- Aboutir un à diagnostic « départ en retraite » des entrepreneurs, associée d'une étude de viabilité de l'activité
- Développer l'Économie Sociale et Solidaire en fonction des opportunités
- S'appuyer sur le Conseil Régional Occitanie et son dispositif de soutien économique : « entrepreneuriat dans les quartiers »
- Accompagner la reprise des activités (départs en retraite de commerçants, d'artisans...)
- Compiler et faire connaître les offres de formation locales

### Observations - freins

- Manque de transparence des acteurs d'accompagnement de l'entrepreneuriat – difficulté à monter un prévisionnel viable pour les porteurs de projets – préacquis pour mobiliser les fonds France Active
- Problème récurrent RH de ces acteurs pour un suivi correct des porteurs de projets
- La CCI et la CMA ont des plateformes qui recensent les affaires à reprendre mais elles sont peu utilisées par les commerçants
- Absence de solution réelle de financement pour l'entrepreneuriat en QPV (garantie de loyer).
- Articulation les travaux en lien avec le PDALHPD sur l'offre de logements pour les saisonniers et les apprentis.

### Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes, des femmes et des hommes.

#### Lutter contre les discriminations.

- Objectifs opérationnels
- S'ancrer dans le partenariat local, notamment le Service Public de l'Emploi de Proximité et en particulier son action de rapprochement de l'offre et de la demande dans le secteur de l'agriculture (emplois saisonniers) et le développement de la pluriactivité.
- Accompagner les jeunes dans leur projets professionnels en garantissant la mobilisation des leviers d'accès à l'emploi (garantie jeunes, emplois d'avenir, ...) et en leur proposant un accompagnement global (logement, transport, formation...).
- Favoriser la mixité des parcours d'orientation et de formation.
- Assurer la promotion de l'apprentissage des filles.

- Veiller à la part des femmes dans les dispositifs publics d'aide à l'emploi et à l'insertion (contrats aidés, garantie jeune...).
- Développer la charte de la diversité en entreprise.
- Préparer le public (le moins éloigné de l'emploi) à la reprise d'entreprise sur le bassin d'emploi.
- Renforcer l'information et l'accompagnement des jeunes et des femmes des quartiers vers la création d'entreprise.
- Développer une compétence sur la clause d'insertion dans les marchés publics sur l'aire de l'intercommunalité (facilitateur clause insertion).
- Conforter économiquement les structures d'insertion par l'activité économique pour assurer un essor de l'offre de postes en insertion.

## Effectués

Déclinaison départementale du plan régional d'action en faveur de l'emploi et du développement économique pour les habitants des quartiers de la politique de la ville qui vise à apporter plus de visibilité aux programmes mis en œuvre et à assurer le partage de l'information entre les acteurs (plan entré dans sa phase opérationnelle au mois de septembre 2018).

Les axes opérationnels portent sur :

- le développement des activités en QPV au travers des dispositifs d'appui mais aussi de valorisation de l'attractivité économique des quartiers et de leurs ressources.
- l'amélioration de l'accès à l'emploi : ce volet propose au-delà de l'offre de service de droit commun de renforcer et développer les actions d'approche directe des publics et de mise en contact avec le SPE et acteurs économiques avec un accent mis sur les dispositifs favorisant l'émancipation (parrainage, formation/apprentissage, mobilité...). Cet axe comprend l'accompagnement des jeunes en particulier vers les filières en développement comme le numérique.

L'association du monde de l'entreprise y est présente et sera développée dans la mise en œuvre du PAQte. Des actions de sensibilisation des entreprises (lutte contre les discriminations, valorisation des profils issus des QPV..) sont amorcées dans ce cadre.

Mise en place d'un plateau technique de formation dans les quartiers (Sarlac) pour les métiers d'aide à la personne

Mobilisation des relais (club d'entreprises, assos commerçantes) pour les sensibiliser (emplois inclusifs, emplois francs, aide à l'apprentissage, ...) via la lettre Pro, mailings

Mobilisation des publics cibles via la médiation de rue et les réseaux sociaux (compte Instagram)

## Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique

19) Investir plus de 2 milliards d' euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée

20) Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification

21) Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018

23) Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

24) Doubler le nombre d' apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes

25) Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d' euros dans la lutte contre l' illettrisme et l' illettrisme

26) Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises

27) S' engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères (label Egalité diversité dans la fonction publique, formation des encadrants)

## Plan d'action

Mobilisation des partenaires emplois/formation dans le cadre de la mise en place de la coordination Emploi

- Informations collectives en quartier « intermédiaire » (situé entre les 2 QPV) accessibles aux demandeurs d'emploi
- Accompagnement des acteurs visant à l'inclusion par tout moyen (sport, etc.).
- Création du Forum de l'apprentissage / stage en QPV



- Soutien aux associations qui accompagnent les jeunes en recherche de stages de 9e et découverte des métiers
- Mise en place d'une Coopérative Jeunesse de Services pour une 10e de jeunes afin de développer leur sens de l'entrepreneuriat et générer du revenu en 2022 sur la période estivale
- Etude pour l'expérimentation « O chômeurs » si le territoire est éligible
- Médiation vers le programme « Un jeune - Une solution
- favoriser l'élargissement des choix professionnels des filles
- renforcer la mixité des parcours et des filières de formation y compris par l'apprentissage»

### Observations - freins

Beaucoup d'entreprises sans salariés ou TPE sur le territoire : donc la question des embauches, de l'apprentissage ne se pose pas. Faut-il développer les Groupements d'employeurs ?  
L'accompagnement de porteurs de projets issus des QPV doit être renforcé sur les volets étude de marche et gestion. La rencontre en présentiel est nécessaire.  
S'assurer que les SIAE ne concurrencent pas les offres des acteurs économiques traditionnels.  
Dans le cas où les demandeurs d'emploi ne sont pas mobiles, s'assurer que l'offre de formation puisse déboucher sur un emploi en tension sur le territoire (arboriculture – services à la personne)  
Forte reproduction des schémas familiaux marqués par le manque d'ambition des filles

**2.4 Pilier 3 : Cadre de vie – Renouvellement urbain****Reconquérir et valoriser le patrimoine bâti**

- Déployer du recyclage du foncier et la mobilisation des logements vacants.
- Requalifier les deux quartiers et favoriser la circulation des habitants inter-quartiers.
- Faire de la prospective urbaine en intégrant la contrainte inondation et l'AVAP.

**Centre ville**

- Reconduire l'OPAH-RU (actions d'accompagnement à la rénovation pour les propriétaires bailleurs de logements vétustes, et les propriétaires occupants)
- Développer des actions coercitives contre le logement indigne
- Développer une offre de logements pour les personnes âgées
- Améliorer et sécuriser les entrées de ville

**Sarlac**

- Rénover le parc public – en particulier : construire des liens avec les bailleurs sociaux pour les rénovations des façades d'immeuble
- Créer des équipements publics structurants, favorisant l'intégration et le vivre ensemble (équipement sportif, espace d'animation intergénérationnelle...),
- Améliorer l'espace public
- Prévenir la dégradation des copropriétés.

**Effectué**

- Etat des lieux du volet Habitat sur l'ensemble du territoire (étude de pré-diagnostic OPAH RU)
- Déploiement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain de 2019 à 2024 avec un objectif de 170 opérations accompagnées sur 5 ans.
- Étude de faisabilité RHI-THIRORI et de calibrage engagé pour 4 sites
- Exploration d'actions spécifiques à mettre en œuvre sur les copropriétés dans le cadre de l'OPAH RU
- Convention Bourg-centre en partenariat avec la région Occitanie validée le 13/12/2019 qui pose les projets d'aménagement urbains jusqu'en 2021, notamment les aménagements d'entrées de ville

Lutte contre le logement indigne : COPIL LHI 2/an : suivi des visites et contre-visites :

- Mise en place du régime de déclaration locative pour lutter contre le mal logement (régime de déclaration locative pour les 2 QPV) pour le logement privé locatif :
- Des travaux de rénovation énergétique du parc social en cours sur les QPV
- Mise en place des actions de médiations locatives et des actions de renforcement de l'entretien de logements dans le cadre de la contrepartie à l'exonération TFPB

Accès au logement social :

- Mise en place de la CIL de la communauté de communes Terres des Confluences : un diagnostic sur l'attractivité des résidences et des quartiers à l'échelle intercommunale a été réalisé. Les orientations de la convention cadre ont été posées.
- Mise en place de la CIA avec convention cadre
- Une convention a été signée avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie dans le cadre du RHI THIRORI fin 2019.

**Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique**

- 3) Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville
- 4) Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues
- 5) Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées
- 6) Lutter contre les marchands de sommeil
- 7) Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements ANRU
- Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers

**Plan d'action**

- Poursuite des actions engagées, tant au niveau intercommunal (constitution de la CIL, commission d'attribution des logements sociaux agissant sur le peuplement) qu'au niveau des QPV
- veille sur les équilibres de peuplement pour assurer la mixité sur les acteurs privés du logement social qui ne sont pas soumis à la réglementation de concentration de logement social en QPV
  - Prospection d'investisseurs sur le volet défiscalisation Malraux en QPV centre-ville et sur la capacité à réaliser des logements seniors.
  - Habitat et accueil des nouveaux arrivants : poursuite de la lutte contre les logements indignes ou indécents : - Etude pour la mise en place du permis de louer en collaboration avec l'intercommunalité qui en a la compétence
  - Renforcement des actions sur le Vivre ensemble en lien avec les bailleurs sociaux dans le cadre de l'exonération Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
  - Veiller à la bonne articulation de la CIA (L ?) avec les demandes du territoire
  - Améliorer la vigilance sociale, bienveillance (opération voisins solidaires, signalements...)
  - Formation des médiatrices et coordinatrice aux enjeux du logement indécents par l'ADIL 82
  - S'appuyer sur le dispositif Petites Villes de Demain dans le domaine de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie
  - Accompagner au relogement les familles monoparentales par une offre adaptée

### Observations- freins

- Abandon du projet NPRNU mi-2020 du fait de retrait du principal opérateur sur le volet logement (Tarn et Garonne Habitat)
  - Absence d'autres opérateurs car zone considérée comme trop peu tendue (trop de vacance)
  - L'AVAP impose la conservation d'une façade de la seule opération visant à une reconstruction en neuf visé dans le périmètre QPV centre-ville, ce qui obère son rendement.
  - Trop peu de moyens humains délégués pour le suivi de la déclaration locative
  - Lutte contre les marchands de sommeil :
- Si les infractions au RSD sont bien maîtrisées, le surpeuplement et la tarification abusive de logement doivent être travaillés en amont.  
Le service de domiciliation ne permet pas le traçage des marchands de sommeil.

### **Assurer une gestion du quartier en favorisant l'implication des habitants sur les deux quartiers prioritaires**

- Définir les engagements de l'ensemble des parties prenantes pour améliorer durablement l'attractivité des quartiers prioritaires.
- Développer la charte de gestion urbaine et sociale de proximité sur chacun des quartiers.
- Mettre en place la Gestion Urbaine de Proximité.
- Favoriser les actions qui permettent à tous les habitants d'occuper toute la ville, à tout moment, du jour et de la nuit.
- Développer des marches exploratoires.
- S'assurer de la mixité des équipements collectifs publics.
- Développer les actions où les habitants seront acteurs de la transformation de leur environnement.
- Améliorer la tranquillité publique (en lien avec le CLSPD, Programme d'action tranquillité publique).

#### **1 / Développer une approche globale des actions de prévention situationnelle**

- Articuler les réponses techniques avec la mobilisation des moyens humains visant à réguler l'espace public.
- Poursuivre le développement et l'optimisation de la vidéoprotection en lien avec des aménagements urbains.

#### **2 / Renforcer la présence humaine dans l'espace public**

- Renforcer la coopération entre les différentes institutions, les équipes de médiation et la population afin de mieux répondre aux enjeux de tranquillité dans l'espace public.
- Développer des initiatives impliquant des habitants

#### **3 / Améliorer le cadre de vie dans les espaces publics**

- Participer à l'amélioration et la régulation de l'espace public.
- Procéder à une analyse quantitative des incivilités sur le territoire
- Faire des rappels à l'ordre

### Actions effectuées :

- Plan de lutte contre les Incivilités : protocole mis en place.
- Campagne de communication « respect de son environnement » mis en place par la ville (lutte contre les dépôts sauvages, optimisation du tri sélectif...) coercitif (amende en cas de non-respect)
- Programme d'action prévention jeunesse prévu dans le plan d'action CLSPD
- Installation de 32 caméras à travers la ville
- Renforcement de la coopération gendarmerie -police municipale
- Marches exploratoires organisées par les conseils citoyens
- Co-construction du programme ANRU en associant les habitants (conférences, marches dans la ville)
- Actions des médiateurs de rue : particulièrement développé lors de la continuité éducative (distribution des devoirs à domicile lors du confinement)
- Mise en place d'une résidence DESIGN mobilisation des publics autour de la lutte contre la mauvaise alimentation par la création d'un objet utilisable au quotidien dans le quartier par les habitants (barbecue, cuisine extérieure, composteur,..) = échec, action inachevée.

### Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique

### Plan d'action

- Relancer la participation des habitants - nouveau conseil citoyen à créer ?
- Mettre en place un Groupe de Proximité Opérationnel incluant bailleurs, habitants, services municipaux sur un immeuble identifié au Sarlac avant déploiement
- Renforcement des actions sur le Vivre ensemble en lien avec les bailleurs sociaux dans le cadre de l'exonération de TFPB
- Développement d'un prototype d'application de service sur la Ville sur SmartPhone
- Présence renforcée de la médiation de rue, y compris chez les acteurs caritatifs
- Délocalisation d'actions culturelles sur le quartier du Sarlac afin de mobiliser les publics sur la culture et aller vers plus de mixité
- Mise en place d'un accueil des nouveaux arrivants avec remise de livret d'information pratique
- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les femmes

### Observations-freins

### Agir sur l'avenir du peuplement sur les deux quartiers prioritaires

- Améliorer la mixité sociale et générationnelle dans les quartiers prioritaires.
- Améliorer l'accessibilité pour tous.
- Favoriser le lien social.
- Mieux connaître les fonctions des deux quartiers prioritaires dans le parcours résidentiel
- Développer les modes de transport (en commun, doux et stationnement).
- Repenser le plan de circulation.

### Effectué :

- Un conseil citoyen organisé en association, qui dispose de locaux dans chacun des deux QPV
- Mise en place de micro potagers urbains : échec (pas d'entretien)
- Création d'un jardin familial près du QPV du Sarlac avec 22 parcelles
- Elaboration d'un plan des circulations au sein du NPNRU
- Création d'une piste cyclable Avenue du Sarlac pour relier les 2 QPV (quelques espaces encore non couverts)

### Mobilisation nationale en lien avec l'axe stratégique

### Plan d'actions

- Extension des jardins familiaux (15 parcelles prévues)
- Pérennisation du service d'accompagnement social à la mobilité
- Développement de l'offre de déplacements doux, en lien avec les travaux du PLUI H et le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la communauté de communes Terres des Confluences
- Actions de prévention Sécurité Routière (connaissance des règles de sécurité dans le cadre déplacements doux) PDASR

- Mobilisation de la plateforme mobilité (communication, visibilité) et recherche de relais sur Moissac
- Mise en place d'accompagnement à l' utilisation des transports en commun
- Navette ponctuelle entre les 2 QPV durant les événementiels clés de la ville afin de désenclaver le Sarlac
- Recherche d'investisseurs pour lutter contre la vacance résidentielle :
- Valoriser le dispositif Malraux et Denormandie (une fois le périmètre de l'Opération de Revitalisation Territoriale défini))
- Valoriser les aides à la sortie de vacances incluses dans l'OPAH-RU
- Mobiliser les professionnels de l'immobilier sur le territoire

**Observations - freins****Autres mesures de la mobilisation nationale**

29) Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes (non concerné)

## Feuille de route - fin 2022\*

## En transversal

ACTION	OBJECTIFS	Acteurs	DELAIS
COPIL Politique de la Ville	Bilan / Plan d'action	Elus, techniciens, partenaires institutionnels et associatifs	1/ an – courant 2021
Conférence de presse COPIL	Partager avec l'ensemble de la population Opérer au retournement d'image	Presse / service Politique de la Ville et communication	1/ an
Médiation de rue	Remontées terrain – résolution de problèmes, réorientation	Médiateurs	En continu

## Pilier Cohésion sociale

ACTION	OBJECTIFS	CIBLE	DELAIS	ACTEURS	FINANCEURS POTENTIELS
Création d'une Maison municipale intégrant France Service au Sarlac et une antenne de Police municipale	Accès au service public dans les QPV	Tout public + associations	Novembre 2021	Commune TDC Département Etat	Commune TDC Département PETR
Création d'un poste de Conseiller numérique itinérant	Lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique	Tout public + associations	Courant 2021 (sous réserve du calendrier de formation)	Commune Etat	Commune Etat
Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire entre les 2 QPV	Lutter contre la désertification médicale Proposer une offre de santé accessible aux non-motorisés	Tout public	>2022	Commune TDC Département Etat ARS	Commune TDC Département PETR ARS
Création d'une Salle de sport inclusive en QPV centre-ville	Préparer le retour à l'emploi Mixité des publics entre demandeurs d'emploi et amateurs de sports Reconversion d'une friche en centre-ville : redynamisation commerciale Nouvelle offre Mur interactif : donner une image innovante à un équipement sportif	Demandeurs d'emploi Sportifs amateurs Séminaire d'entreprise	Avril 2021 pour la partie inclusion	Structure porteuse Commune Etat	Structure porteuse Commune Etat FSE Tremplin 2024 (etc.)
Création d'une Crèche / lieu d'animation de vie sociale en centre-ville	Garde des 0-3 ans accessible à pied pour les familles du centre-ville	Familles	Non défini	CAF Commune TDC Etat	CAF Commune TDC
Accueil continu à Bulle de Bébé au Sarlac	Répondre aux besoins des parents	Familles	2021-2022	Commune CAF	Commune CAF
Maison Assistante Maternelle en Centre-ville (4 Ass. Mat)	Elargir l'offre de garde	Familles	Non défini	CAF Commune	CAF Commune
Création d'un nouveau jardin partagé	Nouvelle infrastructure suite au succès du premier jardin	Tout public	Non défini	Commune Etat	Commune Etat
Création d'une zone de jeu ou city stade au Sarlac	Offrir une structure de loisirs « en quasi - pied d'immeuble »	Adolescents	2022	Commune Etat	Commune Département Etat



Coordination Cohésion sociale (éducation nationale, santé, acteurs sociaux) = 1 / an - - coordination des aides – animé par service Politique de la Ville - coordination du CLSPD : animation des groupes de travail thématiques : 1 / an	Partenaires Politique de la Ville	En continu	Voir p9	Commune Etat	
Coordination Médiation = 4 / an – charte inter-partenariale à signer / animé par le Service Politique de la Ville			Voir p9		
COPIL Programme de Réussite Educative = 1 / an / animé par le Pôle Enfance de Moissac			Voir p15		
COTECH /COPIL Contrat Local de santé = Animé par l'intercommunalité			Voir p17	TDC ARS	
Accompagner le financement les opérateurs via l'AAP : - Clubs de sport, - Offres de loisirs et culturelle - Acteurs de la santé (nutrition)	Financer les actions	Tout public	Jusqu'en 2022	Commune Etat TDC ARS...	Commune Etat ARS Autres partenaires financiers spécifiques

## Pilier Cadre de vie – habitat

ACTION	OBJECTIFS	CIBLE	DELAIS	ACTEURS	FINANCEURS POTENTIELS
Construction / rénovation d'immeuble (s) destiné (s) aux seniors en centre-ville	Répondre aux besoins des seniors en matière d'habitat Agir sur le taux de vacance en centre-ville Apporter du pouvoir d'achat en centre-ville	Séniors en couple ou solo	2023	Commune Opérateurs fonciers (publics/privés) EPFO DDT TDC	Commune Opérateurs fonciers (publics/privés) EPFO Région Département
Déployer une Gestion de Proximité Opérationnelle	Agir sur la qualité du cadre de vie	Habitants / propriétaires	Jusqu'en 2024 (via l'OPAH-RU)	Commune Etat	Commune Etat
OPAH-RU	Voir actions incitatives p 22	Habitants / propriétaires	Jusqu'en 2024 (via l'OPAH-RU)	Commune TDC DDT Opérateur Urbanis	Commune CDC ANAH Région
Lutte contre l'habitat indigne Diminution de la vacance	Agir sur la qualité de l'habitat : <i>Actions coercitives</i> : permis de louer, ravalement obligatoire <i>Actions incitatives</i> : subventions sur les améliorations thermiques et accessibilité, défiscalisation pour les investisseurs	Habitants / propriétaires	Jusqu'en 2024 (convention)	Commune TDC DDT Opérateur Urbanis PDLHI, CAF, ADIL	Commune Banque des territoires ANAH
Renforcement des équipes de police municipale et des vidéo-surveillances Installation d'une Antenne de Police Municipale au Sarlac	Conforter la sécurité en QPV Lutte contre la délinquance et les incivilités Contrôle dans les cages d'escalier	Tous publics	Jusqu'en 2026	Commune Etat	Commune Etat

Lancement d'un AAP pour la reconversion d'une friche en cœur de QPV : le tribunal	Améliorer la qualité perçue du quartier	Porteurs de projets investisseurs	2021-2022	Commune DDT Intermédiation immobilière	Commune Région ou Etat Banque des territoires
Assurer les coordinations : -COTECH-COPIL OPAH RU -COTECH-COPIL Lutte contre l'Habitat Indigne = 4 / an – animé par l'opérateur Urbanis			En continu		Commune Banque des territoires ANAH

## Pilier Développement économique

ACTION	OBJECTIFS	CIBLE	DELAIS	ACTEURS	FINANCEURS POTENTIELS
Salle de sport inclusive en QPV centre-ville	Préparer le retour à l'emploi Mixité des publics entre demandeurs d'emploi et amateurs de sports Reconversion d'une friche en centre -ville : redynamisation commerciale Nouvelle offre Mur interactif : donner une image innovante à un équipement sportif	Demandeurs d'emploi Sportifs amateurs Séminaire d'entreprise	Avril 2021 pour la partie inclusion	Associations intervenant sur ce champs Commune Etat	Structure porteuse Commune Etat FSE
Bourse au permis de conduire	Autonomie financière Agir sur la mobilité et l'accès à l'emploi Services aux seniors Découverte des métiers liés aux seniors	18-25 ans – cohorte de 10 personnes max.	2021	CCAS Commune Etat	CCAS Commune Etat
Coopérative Jeunesse Service	Développer les compétences entrepreneuriales Développer l'Autonomie financière	17-25 ans – cohorte de 10 personnes max.	2022	Commune Etat Structure porteuse	Commune Etat Région
Territoires zéro chômeur de longue durée	Etudier l'éventuelle mise en place de cette expérimentation sur un territoire dont le périmètre est à définir	chômeurs de longue durée	2022	Commune EPCI EBE Etat	A définir
Assurer les coordinations : - emploi = 4 / an - animé par le Service Politique de la Ville - développement économique = 2 / an – animé par le service Développement		Partenaires Politique de la Ville	En continu	Commune TDC Service Public de l'Emploi DDETS-PP	Commune Etat TDC
Accompagner les opérateurs via l'AAP	Permettre la découverte des métiers, développer l'employabilité (mobilité, langue, compétence)	Public éloigné de l'Emploi	En continu	Associations intervenant sur ce champs Commune Etat	Commune Etat Région

\*L'ensemble de ce document a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage du 21 mai 2021, avant que soit connu la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2023 par la loi de finances. Le calendrier en sera donc impacté.

## CONTRIBUTIONS

### 1.1. Contribution de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée :

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est signataire des 39 contrats de ville sur son territoire pour la période 2015-2020. Dans le cadre de la rénovation des contrats de ville et de leur prolongation jusqu'en 2022, la Région souhaite réaffirmer sa détermination à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés, assurer une plus forte équité territoriale, rompre l'isolement social, économique et spatial de ces quartiers, et renforcer leur ancrage dans la ville pour qu'ils contribuent et bénéficient davantage des dynamiques de développement urbaines et régionales et ainsi s'inscrire dans le partenariat avec l'Etat et les collectivités locales concernées.

Pour ce faire, la Région s'appuiera sur la mobilisation de crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, ainsi que sur des crédits du droit commun régional.

Dans le cadre du nouveau dispositif régional de soutien aux associations, adopté à la CP du 13 octobre 2017, la Région accompagnera les projets permettant le développement social et économique des quartiers prioritaires, l'égalité des chances et l'accès au droit pour tous. Ainsi, seront accompagnées les actions intervenant dans des champs sectoriels qui correspondent à des compétences ou priorités régionales: emploi, formation professionnelle, développement économique, soutien à la scolarité et parentalité, jeunesse, insertion par la culture et par le sport, santé, lutte contre les discriminations.... La Région sera attentive aux actions d'envergure départementale/régionale ou aux actions structurantes/mutualisées et/ou aux actions innovantes. Ces différents types d'actions pourront bénéficier d'une aide régionale bonifiée.

Les actions intervenant dans les champs sectoriels suivants devront quant à elle relever prioritairement de financements du droit commun régional : lutte contre l'illettrisme (dispositif LECTIO), prévention du décrochage scolaire (dispositif DECLIC).

La Région accompagnera également la formation professionnelle des adultes relais salariés d'associations loi 1901, dans la mesure où ces formations ne sont pas finançables par un organisme de formation et où elles s'inscrivent dans les parcours professionnels qualifiants (dispositif adopté à la CP du 7 décembre 2018).

S'agissant du soutien à la dynamique entrepreneuriale et repreneuriale, la Région Occitanie souhaite poursuivre son soutien à l'écosystème permettant d'accompagner les créateurs-repreneurs-cédants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, sur les différentes phases de la création-transmission-reprise d'entreprise.

Enfin au titre de l'habitat et du cadre de vie, la Région soutiendra les territoires en rénovation urbaine et sera signataire des conventions de NPNRU. Cet engagement a été approuvé lors de l'assemblée plénière du 22 juin 2018 puis de la commission permanente du 20 juillet 2018 adoptant 3 dispositifs spécifiques venant compléter les interventions de droit commun (en particulier sur le soutien à la reconstitution de logements locatifs sociaux). Ces dispositifs concernent : l'aménagement et la qualification des espaces publics, la création d'équipements publics d'intérêt local, le soutien aux activités économiques de proximité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de contractualisation de la Région (2018-2021), ainsi que de la politique bourgs-centres.

### 1.2. Contribution de l'Agence Régionale de Santé Occitanie :

Les politiques de santé portées par l'ARS Occitanie répondent aux mesures du 5<sup>ème</sup> engagement du Pacte de Dijon signé par le Président de la République en juillet 2018.

En effet, le Projet Régional de Santé 2018 – 2022 (PRS) a notamment pour ambition la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et porte une attention particulière aux 105 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPPV) de la région Occitanie.

Cinq objectifs opérationnels du PRS s'inscrivent dans ces engagements :

- **La lutte contre le non-recours aux soins**

Dès 2018, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) déployé sur les territoires, a identifié une action en direction des publics précaires et des professionnels dont la priorité est de " faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de précarité ».

- **Développer des contrats locaux de santé (CLS) sur l'ensemble du territoire**

A ce jour, au plan régional, 26 CLS sont signés avec les élus par l'ARS Occitanie aussi bien dans des territoires ruraux qu'urbains parmi lesquels pour le Tarn-et-Garonne et en lien avec le contrat de ville de Montauban, un pour le Grand Montauban – Communauté d'agglomération.

- **Favoriser l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)**

Action opérationnelle du PRS jusqu'en 2020 pour développer et accompagner leur création.

Les projets de MSP en QPV bénéficient quel que soit le zonage, d'aides au fonctionnement de 50 000 € (démarrage, coordination etc.).

A ce jour, 11 maisons de santé pluri professionnelles (MSP) et 5 Centres de santé (infirmiers, mutualistes dentaires) sont installés en Tarn et Garonne dont certains en zone QPV comme la MSP Bellevue à Montauban.

- **Favoriser l'accès à des soins de proximité**

L'ARS accompagne les professionnels de santé dans leur démarche de création de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), pour mailler le territoire dès 2019 de professionnels regroupés et coordonnés. Dès 2020 les premiers « Hôpitaux de proximité », assurant des missions de soins de proximité seront labellisés.

- **Lutter contre les déserts médicaux en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS) et les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT)**

Parmi les mesures de « Ma Santé 2022 », favoriser le développement des communautés professionnelles territoriales de santé et maison de santé pluri professionnelles et l'accompagnement ARS/CPAM/URPS (ingénierie de projet)

## GLOSSAIRE

ABS :	Analyse des Besoins Sociaux
AMF :	Association des Maires de France
ANAH :	Agence Nationale de l'Habitat
ANRU :	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARS :	Agence Régionale de Santé
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CCI :	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEC :	Compte d'Engagement Citoyen
CEJ :	Contrat Enfance Jeunesse
CGET :	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CIA :	Convention Intercommunale d'Attributions
CIL :	Conférence Intercommunale du Logement
CISPD :	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLAS :	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLS :	Contrat Local de Santé
CLSM :	Conseil Local en Santé Mentale
CMA :	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMER :	Cellule Municipale d'Echanges sur la Radicalisation
CNDS :	Centre National pour le Développement du Sport
CNOSF :	Comité National Olympique et Sportif Français
CP :	Commission Permanente
CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPRAF :	Cellule de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles
CPTS :	Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CUS :	Convention d'Utilité Sociale
DASEN :	Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
DDCSPP :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT :	Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE :	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAC :	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRJSCS :	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSDEN :	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
DUP :	Déclaration d'Utilité Publique
E2C :	Ecole de la deuxième chance
EPIDe :	Etablissement public d'insertion de la Défense
ESS :	Economie Sociale et Solidaire
FAPI :	Fonds d'Appui aux politiques d'Insertion
FSE :	Fonds Social Européen
FSL :	Fonds Social Logement
GHT :	Groupements Hospitaliers de Territoires
GUP :	Gestion Urbaine de Proximité
IAE :	Insertion par l'Activité Economique
INSEE :	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LLS :	Logement Locatif Social
MLDS :	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

MSP :	Maison de Santé Pluridisciplinaire
NEET :	Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
NPNRU :	Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain
ONPV :	Observatoire National de la Politique de la Ville
OPAH – RU :	Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain
ORI :	Opération de Restauration Immobilière
ORT :	Opération de Revitalisation de Territoire
PACT :	Plan d'Actions contre la Radicalisation et le Terrorisme
PAQTE :	Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises
PDV	Petites Villes de Demain
PDLHI :	Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
PDALHPD :	Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PEC :	Parcours Emploi Compétences
PEDT :	Projet Educatif de Territoire
Pic :	Plan d'investissement dans les compétences
PIG :	Programme d'Intérêt Général
PLH :	Programme Local de l'Habitat
PRAPS :	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PRE :	Projet de Réussite Educative
PRI :	Périmètre de Restauration Immobilière
PRNSN :	Pôle Ressources National des Sports de Nature
PRS :	Plan Régional de Santé
QPV :	Quartier Prioritaire de la politique de la ville
REAAP :	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
REP :	Réseau d'Education Prioritaire
SDSF AVS :	Schéma Départemental de Services aux Familles et de l'Animation de la Vie Sociale
SESAME :	Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement)
SRU (loi) :	Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
TFPB :	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Signature des partenaires

Fait à Moissac, le ,

- La Préfète, représentant de l'Etat

Mme Chantal MAUCHET

- La Communauté d'agglomération Terres des Confluences, le Président,

M. Dominique BRIOIS

- La ville de Moissac, le Maire,

M. Romain LOPEZ

- Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées – Méditerranée, la Présidente,

Mme Carole DELGA

- Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, le Président,

M. Michel WEILL

- La Caisse d'Allocation Familiale de Tarn-Et-Garonne, la Directrice,

Mme Charlotte HUBERT-BOYER

- La Caisse d'Allocation Familiale de Tarn-et-Garonne, le Président du Conseil d'Administration,

M. Xavier RENIER

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Directeur,

M. Bruno BATY



- Le Procureur de la République,

M. Laurent CZERNIK

- L'Éducation nationale de Tarn et Garonne, le Directeur Académique,

M. Pierre ROQUES

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et Tarn et Garonne, le Président,

M. Pascal ROUX

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Président,

M. Roland DELZERS

- L'Agence Régionale de Santé, le Directeur,

- L'Unité Départementale de Tarn-et-Garonne – DREETS, La Directrice,

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, le Directeur,

- Banque des Territoires, le Directeur Régional,

- Pôle Emploi, la directrice

- Tarn et Garonne Habitat, la Présidente,

- Promologis, le Directeur Général,

- SA des Chalets, le Directeur Général,

## Annexes

- Liste des partenaires par pilier

### Développement économique /emploi

- o Terres des CONFLUENCES - Service Développement Economique
- o Pôle Emploi
- o Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- o Chambre de Commerce et d'Industrie
- o CPME - Entrepreneuriat au féminin
- o Mission Locale - orientation, accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi
- o Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi OCCITANIE
- o Bougez pour s'en sortir – inclusion professionnelle par le sport
- o ADIAD CAP EMPLOI - emploi des personnes handicapées
- o Au fil de soie - Structure d'Insertion par l'activité économique
- o Escale Confluence – SPAD et maraichage : Structure d'Insertion par l'activité économique
- o Crea-up – accompagnement à la création d'entreprise
- o BGE - accompagnement à la création d'entreprise.
- o Club PME Dirigeants Terres des Confluences
- o Association des Commerçants de Moissac Plein Vent

### Cohésion sociale

- o Terres des CONFLUENCES – Référent Contrat Local de Santé et Action social
- o Caisse d'Allocations Familiales
- o Centre social du Sarlac (CAF)
- o Mairie de Moissac : médiathèque, service du patrimoine
- o Montauban Services - mobilité
- o Escale Confluence - médiation
- o Moissac Animations Jeunes - animation 12-16 ans
- o Maison des Ados
- o Association des Conseils Citoyens de Moissac
- o Centre Communal d'Action Sociale
- o AFTRAM
- o Direction Départementale Cohésion Sociale Protection Populations
- o Resto Du Cœur – association caritative
- o Secours populaire – association caritative
- o Caritas France – association caritative
- o Croix rouge – association caritative et épicerie sociale (SolEpi)
- o Petits Frères des Pauvres – association caritative
- o Direction Régionale Des Affaires Culturelles
- o MSA
- o CPAM
- o Ressources & Territoires

### Education / Formation

- o Ecole élémentaire Sarlac Maternelle et Primaire
- o Ecole Camille Delthil
- o Ecole Pierre Chabré
- o Ecole Montebello
- o Ecole Louis Gardes
- o Ecole Firmin Bouisset
- o Ecole Mathaly
- o Ensemble scolaire privé Jeanne d'arc
- o Ci scolaire Mitterrand
- o Inspection Académique
- o Mission de lutte contre le décrochage scolaire
- o La môme - accueil enfant 3- 6 ans
- o Maison Familiale Rurale
- o CFPPA - formation adultes

- LEPA - lycée agricole
- Institut d'éducation Permanente
- GRETA - formation professionnelle
- AFTRAM
- FCPE Association de Parents d'élèves
- Les Francas
- APAS82 - Association d'Aide et de Soins à Domicile
- CIDFF - Centre Information Documentation Femmes Familles / Agir contre les discriminations
- REAAP

### Renouvellement urbain

- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- Agence Nationale de Renouvellement Urbain
- Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
- Direction Départementale des Territoires du Tarn-et-Garonne
- Direction Régionale Environnement Aménagement Logement
- Préfecture du Tarn-et-Garonne
- Agence Régionale de Sante
- Architecte des Bâtiments de France
- Pôle Départemental de lutte contre le Logement Indigne
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Agence départementale pour l'information sur le logement ADIL 82
- Caisse d'Allocations Familiales – volet logement
- Terres des confluences – service urbanisme
- Région Occitanie - Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne (Bourg Centre et Grand Site Occitanie)
- Conseil départemental -
- Urbanis - Opérateur OPAH-RU
- Action logement
- Etablissement Public Foncier d'Occitanie
- Tarn et Garonne Habitat : - bailleur social
- Promologis - bailleur social
- Altéal - bailleur social
- Les Chalets - bailleur social
- Association revivre : logement social privé
- Habitat et Humanisme : Agence Immobilière à Vocation Sociale

**AR Prefecture**

082-218201127-20220217-CM20220217\_14-DE  
Reçu le 23/02/2022  
Publié le 23/02/2022